

Extrait du Commune de Saint-Sandoux

<http://www.saint-sandoux.fr/urbanisme-environnement/article/les-dechets-sitcom>

Les Déchets

- Urbanisme Environnement -

Date de mise en ligne : lundi 27 juin 2011

Commune de Saint-Sandoux

La Communauté de Communes les Cheires a délégué sa compétence "déchets ménagers" au SICTOM des Couzes (Syndicat Communal de Traitement des Ordures Ménagères) .

Ainsi, le Sictom des Couzes assure la collecte et le traitement des déchets ménagers de 42 communes du Puy-de-Dôme, comprenant les 11 Communes de la Communauté de Communes Les Cheires.

SICTOM DES COUZES

Siège social

Les adrets du treuil

63320 Saint Diery

Tél. : 04 73 96 77 75

- **Ramassage des ordures ménagères (bac marron) :**

- Mardi matin

- Jeudi après-midi

- **Ramassage du tri sélectif (bac jaune) :**

- Mercredi matin

- **Deux points propres :**

La commune de Saint-Sandoux dispose de deux points propres permettant aux habitants de trier leurs emballages recyclables, les papiers, les cartons, les journaux, les magazines, le verre, les piles et les batteries :

[<http://www.saint-sandoux.fr/IMG/jpg/Doc1-3.jpg>]

- **Un point propre situé Route du Puy de Saint-Sandoux ;**

- **Un point propre situé Rue des Orneufs.**

Attention : Merci de ne pas déposer d'objets encombrants près des conteneurs mais de les apporter à la déchetterie de Montaigut Le Blanc ou de Theix.

Merci de respecter ces règles pour l'environnement et le bien être de chacun...

Pour tout renseignement complémentaire :

http://www.les-cheires.com/index.php?option=com_content&task=view&id=30&Itemid=50

- Les déchetteries :

DECHETTERIE DE MONTAIGUT-LE-BLANC

Route de Reignat
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC

Tél. : 04 73 96 72 11

Horaires d'ouverture :

Du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

DECHETTERIE DE SAINT-GENES-CHAMPANELLE

RD 96 - Route de Nadaillat - Theix
63122 SAINT-GENES-CHAMPANELLE

Tél. : 04 73 87 31 47

Horaires d'ouverture :

Du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
Fermée les jours fériés

Attention : Lors du premier dépôt à la déchetterie, l'usager doit présenter un justificatif de domicile au gardien, afin d'obtenir une carte nominative.